



Commune de 67600 - MUSSIG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 Septembre 2020

La convocation a été adressée le 23 Septembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 1 et 10 Juillet 2020
2. AVIS au projet d'extension d'élevage GAEC LOSSER
3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées
4. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES : Création et installation
5. COMMISSIONS COMMUNALES : Intégration d'un nouvel élu suite à démission
6. Divers et informations

Sous la présidence de WOTLING Philippe, Maire

Etaient présents : MMES et MM BAPTIST Marie, BAUER Rachel, BEGOUT Didier, FEUERER Valérie, GOETZ Adeline, HERR Jean-François, KOENIG Christophe, LEGRAND Marie-Antoinette, NEFF Bertrand, SCHIFFERLE Christelle, SCHNEIDER Jean-Luc, SEEWALD Agnès, SIEGEL Stéphane.

Etaient absents : Monsieur SCHMITT André donne procuration à NEFF Bertrand
Monsieur HERR Jean-François donne procuration à WOTLING Philippe pour le début de la séance et jusqu'à sa venue

Début de la séance : 20h00

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 1 ET 10 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1 Juillet 2020 suscite une remarque de la part d'un conseiller : Point 4 « Affectation du résultat 2019 » → Le montant indiqué en besoin de financement ne correspond pas à la somme du déficit d'investissement et des restes à réaliser, pourquoi ?

Réponse de l'Adjoint en charge des finances, KOENIG Christophe : Aux deux montants de déficit d'investissement et des restes à réaliser doit être additionné le montant du déficit reporté de l'année 2018, à savoir 10 181,30 €.

Le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020 quant à lui ne porte aucune remarque.

1 ABSTENTION

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

FEUERER Valérie est élue secrétaire de séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Commune de MUSSIG – Conseil Municipal, Séance du 30 Septembre 2020

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20200930-2020-09-30-PV-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2020
Date de réception préfecture : 07/10/2020

2. AVIS au projet d'extension d'élevage GAEC LOSSER

Intervention d'Alexis et Adrien LOSSER pour présentation du dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) l'Assemblée délibérante.

Le GAEC LOSSER compte 4 associés dont font partie Alexis et Adrien, intervenants ce soir pour présenter leur projet d'extension d'élevage laitier.

Pour mener à bien ce projet, la société a dû monter un dossier conséquent à déposer notamment en Préfecture du Bas-Rhin. Suite à ce dépôt, une consultation du public a été effectuée sur la période du 31/08/2020 au 28/09/2020 à la Mairie, sur simple demande des administrés.

Aucune remarque n'a été déposée dans le registre de consultation du public néanmoins le dossier mis à disposition a été consulté.

Le permis de construire délivré par la Commune de MUSSIG a été accordé en Mars 2020.

A présent, l'avis du Conseil Municipal de MUSSIG et des villages environnants est nécessaire à la Préfecture du Bas-Rhin pour donner son avis final à l'autorisation d'extension d'élevage, sans quoi les associés ne débiteront pas les travaux.

Le plan de la future étable et sa disposition par rapport à l'étable existante à ce jour est projetée à l'Assemblée pour imaginer les propos.

Arrivée de Monsieur HERR Jean-François à 20h27 au cours du point n°2. Son pouvoir donné à WOTLING Philippe s'annule dès à présent.

VU l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement demandant l'avis du Conseil Municipal

CONSIDÉRANT la présentation du projet faite par les demandeurs à l'attention de l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis **FAVORABLE** à la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à MUSSIG et plus particulièrement dans le cadre du projet de la GAEC LOSSER pour l'extension de l'élevage via la création d'une étable supplémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées

Un groupement de commandes a été constitué pour l'achat et la fourniture de gaz naturel entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat pour la fourniture de gaz naturel accompagnée de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées.

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20200930-2020-09-30-PV-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2020
Date de réception préfecture : 07/10/2020

Le marché est un accord-cadre d'une durée de 4 ans du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2022 avec marchés subséquents. Chaque marché subséquent à bon de commande était prévu pour d'une durée de 2 ans. Le premier marché subséquent devait s'achever le 30 Juin 2020. En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et du report du second tour des élections municipales à fin Juin, il a été nécessaire de prolonger le marché subséquent n° 1 par avenant jusqu'au 31 Octobre 2020, car le lancement et l'attribution d'une procédure pendant cette période était impossible.

Le marché subséquent n° 2 sera passé pour la période du 1^{er} Novembre 2020 au 30 Juin 2022. Cependant afin de pouvoir attribuer le marché il est nécessaire de désigner les membres de la Commission d'Appel d'offres de groupement. En effet, suite aux élections municipales les représentants élus ont changé.

La commission d'Appel d'offres de groupement est une Commission ad hoc composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement, à savoir la Ville de Sélestat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VU La délibération n° 2018-03-22-10 en date du 22 Mars 2018 approuvant la constitution du groupement de commande et la signature de la convention constitutive.

VU La convention constitutive du groupement de commande signée en date du 11 Avril 2018.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1414-3

CONSIDÉRANT que suite aux Elections Municipales de Mars et Juin 2020, les compositions des CAO des membres du groupement ayant changé, il est nécessaire de désigner les membres élus de la CAO ad hoc.

DÉSIGNE Monsieur KOENIG Christophe comme titulaire et
Monsieur HERR Jean-François comme suppléant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES: Création et installation

Madame Marie-Antoinette LEGRAND, responsable de la Commission jeunesse, sport, culture, vie associative et salles communales présente la démarche d'installation d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) suite aux diverses réunions de la commission jeunesse ayant siégé ces derniers mois.

Menée principalement par Mesdames BAPTIST Marie, GOETZ Adeline et SCHIFFERLE Christelle, la création de ce Conseil Municipal des Enfants au sein de la Commune de MUSSIG a pour but de faire participer le jeune public Mussigeois aux projets du village, leur permettre de s'exercer à la citoyenneté, devenir acteurs avec leur propre vision et leurs idées de la vie dans le cadre de la municipalité.

Les candidatures sont ouvertes à tous les jeunes de la classe de CE2 à la 5^e, domiciliés à Mussig et devront être déposés en Mairie pour le Mercredi 7 Octobre 2020.

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20200930-2020-09-30-PV- DE Date de télétransmission : 07/10/2020 Date de réception préfecture : 07/10/2020
--

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) sera constitué de 15 membres : 9 représentants de l'école primaire contre 6 représentants du collège qui se réuniront une fois par trimestre, en moyenne. Là encore le reflet au conseil municipal adulte est souligné.

Le principe de la démarche a été expliqué lors d'une réunion publique à l'attention des collégiens et des enfants non scolarisés à Mussig, le samedi 19 Septembre et via l'intervention d'élus au sein de chaque classe de l'école primaire, le Vendredi 25 Septembre.

Le travail d'élaboration du projet a été étroitement mené avec l'équipe enseignante.

Les jeunes candidats pourront présenter leurs projets à l'ensemble de l'électorat, soit par le biais de l'école primaire, avec le soutien des enseignantes, soit lors d'une réunion de présentation le samedi 10 octobre pour les collégiens et les enfants scolarisés en dehors du village.

L'organisation des élections est prévue le Vendredi 6 Novembre 2020 de 14h à 18h à la Maison des Associations avec un dépouillement prévu à partir de 18h. L'organisation des élections du conseil municipal des enfants et des jeunes se fera de la même manière que pour des élections auxquelles les adultes participent, à savoir avec mise en place d'isoloirs, de l'urne etc.

Un règlement de fonctionnement sera rédigé avec eux et sera proposé à l'adoption au Conseil Municipal.

Remarque d'un conseiller municipal : Les Conseils Municipaux des Enfants existent déjà depuis plusieurs années dans d'autres communes. Plusieurs d'entre eux ont notamment arrêté la démarche faute de participants et/ou d'investissement.

Réponse formulée par Madame LEGRAND qui précise que le conseil permettra d'initier les enfants à la vie collective au sein de la commune, inculquer la notion de civisme et les sensibiliser à une démarche citoyenne, tout en leur donnant la possibilité d'apporter leurs idées de projets au village. Ils seront de plus, le porte-parole des enfants et des jeunes.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté la présentation détaillée et suite à débat,

- **PREND ACTE** de la création d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes au sein de la Commune de MUSSIG

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. COMMISSIONS COMMUNALES : Intégration d'un nouvel élu suite à démission

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel la municipalité s'est trouvée courant du mois de Juillet 2020 :

Vendredi 10 Juillet : Démission de Monsieur HILBERT Jean-Claude

Mercredi 16 Juillet : Démission de Madame STOECKEL Anais suivante sur la liste et à qui le poste revenait de droit

Mercredi 16 Juillet : Prise de poste de Monsieur BEGOUT Didier, suivant sur la liste à qui le poste revient de droit au vue des deux précédentes démissions

En conséquence à ces différentes démissions mais aussi au fait que Monsieur HILBERT Jean-Claude ait initialement intégré deux commissions et que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit un nombre fixe de membres, il est nécessaire d'élire un autre conseiller à sa place.

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20200930-2020-09-30-PV- DE Date de télétransmission : 07/10/2020 Date de réception préfecture : 07/10/2020
--

Les deux commissions dont un poste est actuellement vacant sont les suivantes :

- Commission des travaux, urbanisme, voirie, sécurité et bâtiments communaux
- Commission communication, vie au village et affaires scolaire/périscolaire

Monsieur BEGOUT Didier et Monsieur HERR Jean-François se proposent respectivement pour intégrer ces deux commissions dont un poste était vacant.

Il est rappelé que conformément au règlement intérieur chaque conseiller à la faculté d'assister aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ELIT** Monsieur BEGOUT Didier au sein de la Commission travaux, urbanisme, voirie, sécurité et bâtiments communaux
- **ELIT** Monsieur HERR Jean-François au sein de la Commission communication, vie au village et affaires scolaire/périscolaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DIVERS ET INFORMATIONS

A) URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC 067 310 20 R0004 - BATTESTI Clara - 3 rue du Haut-Koenigsbourg - Implantation d'une terrasse

PC 067 310 20 R0005 - MEYER Franck - 9A rue de la Forêt - Implantation d'une pergola (refus)

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

DP 067 310 20 R0008 - DELAMESIERE Gilles - 25 rue de Heidolsheim - Reprise des murs et de la toiture après démolition partielle

DP 067 310 20 R0009 - MEYER Franck - 9A rue de la Forêt - Implantation d'une pergola

DP 067 310 20 R0010 - LOOS Laura - 18 rue de la Forêt - Implantation d'une pergola

DP 067 310 20 R0011 - FUCHS Pierrot - 29 rue du Kirchfeld - Implantation d'une piscine

DP 067 310 20 R0012 - KRUGER Guillaume - 5 rue de l'Illwald - Création d'un carport (refus)

DP 067 310 20 R0013 - MONOD Nicolas - 59 rue de Sélestat - Création de deux fenêtres de toit

CERTIFICATS D'URBANISME :

CU 067 310 20 R0005 - Maître FRERING Bettina - 36A rue de Sélestat - CU d'information

PERMIS DE DEMOLIR :

PD 067 310 20 R0001 - DELAMESIERE Gilles - 25 rue de Heidolsheim - Démolition de la toiture et d'une partie des murs intérieurs de la grange

PD 067 310 20 R0002 - STOECKEL Vincent - 52 rue de Heidolsheim - Démolition de bureaux entre maison d'habitation et atelier

B) MARCHÉ D'AUTOMNE

Le 23 Octobre 2020 sera organisé la 1^e Edition du Marché d'Automne sur la place de la Mairie et la cour de l'École. Plusieurs producteurs locaux de Mussig et environs ont déjà répondu présent à l'offre de la Commission patrimoine, tourisme et transport. Buvette et petite restauration sont prévues.

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20200930-2020-09-30-PV- DE Date de télétransmission : 07/10/2020 Date de réception préfecture : 07/10/2020
--

C) JOURNÉES DU PATRIMOINE 2020

Le Samedi 19 Septembre de 16h à 18h et le Dimanche 20 Septembre de 9h30 à 12h a eu lieu la visite du clocher et des combles de l'Eglise de Mussig dans le cadre des journées du patrimoine. L'information, relayée dans le Mussigeois, a été exclusivement réservée aux habitants de la Commune. L'ensemble des créneaux ont été complets.

D) COMMUNICATION ET SUPPORT

La Commission communication, vie au village, affaires scolaires et périscolaires s'est réunie pour faire état des différents moyens de communication en place ce jour dans la commune et les supports à favoriser.

Il a été retenu de produire un bulletin communal à hauteur de 3 éditions par an, en complément du Mussigeois qui restera mensuel. Le site internet et la page Facebook vont également faire l'objet d'un rafraichissement.

De plus, un logo spécifique aux moyens de communications est proposé. Il sera utilisé sur différents supports (site internet, bulletin communal...) Le blason d'origine sera bien entendu conservé dans les courriers officiels.

E) TRAVAUX

Lors de ses dernières réunions, la commission travaux, urbanisme, voirie, sécurité et bâtiments communaux a œuvré sur différentes thématiques plus ou moins variées :

- Eckerstag : Mise en place d'un groupe de travail pour étudier un réaménagement du site (banc, table, tendre vers plus de biodiversité, modalités d'accès au site, etc.)
- Aire de jeux du Kirchfeld : Mise en place de bancs (en commande) et d'une poubelle
- Placette rue de Baldenheim : Implantation d'une borne de distribution de sachets pour déjections canines
- Ecole : Mise en place d'un banc dans la cour de récréation
- Rue des Pâturages : Reprise du dossier avec les différents intervenants (maître d'œuvre, ENEDIS, etc)
- Broyage des déchets verts : Une étude est en cours sur le broyage des déchets verts communaux pour une réutilisation, en partie, dans les parterres végétalisés de la commune. Cette option permettrait de les valoriser, éviter les brulots et proposer une alternative en la matière
- Rues de Sélestat et de Heidolsheim : Un comptage routier sera réalisé et ce, en vue d'une étude précise du trafic sur ces deux voix. La réflexion sera alors basée sur les différentes hypothèses d'aménagement possibles, toujours dans l'optique de mieux partager cet espace entre piétons, usagers de la route et véhicules de stationnement.

F) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT : Installation du Conseil Communautaire

Suite aux dernières élections municipales, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat a pu s'installer le 9 Juillet 2020. Ce sont exactement 47 délégués titulaires qui y siègent à présent, sous la présidence de Monsieur Olivier SOHLER, Maire de Scherwiller. Les missions des différents vice-présidents sont détaillées à l'assemblée.

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20200930-2020-09-30-PV- DE Date de télétransmission : 07/10/2020 Date de réception préfecture : 07/10/2020
--

G) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Faisant suite à la désignation de 24 membres transmis à la suite de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2020, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) nous a récemment retourné la liste définitive composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants retenus par leurs services. Cette dernière se réunira le Mercredi 14 Octobre 2020 à 17h00 en présence de Madame MATTER Danièle, Inspectrice des Finances Publiques du Centre des Impôts Fonciers de Sélestat.

H) OUTIL DE COMMUNICATION

Mise en place d'un outil numérique de gestion de projet en ligne (actuellement déployé entre maire, adjoints et secrétaires de mairie). Il est organisé sous forme de planches d'actions rassemblant des cartes d'idées et de tâches qui peuvent être alimentées par toute personne dont l'accès est autorisé. Cet outil permet l'information de tous et à toute heure.

Dans les mois à venir l'expérimentation se prolongera via les conseillers municipaux et les différentes commissions communales (un point d'étape sera réalisé). Un tutoriel sera prévu pour les élus.

I) BENNE A PAPIER

La société GASTON SCHMITT de Kogenheim, prestataire en charge de la mise à disposition de la benne à papier ayant cessé son activité début d'année et aucune autre société étant en mesure de fournir un service égal, les habitants de la commune sont à présent invités à déposer leurs papiers en déchetterie ou dans leur bac jaune.

J) ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Des remarques ont été remontées quant à l'accessibilité des personnes à mobilités réduites aux abords de l'Eglise de Mussig. A ce jour et en période de COVID, un sens de circulation a été mis en place, pas forcément évident pour les divers utilisateurs. Une réflexion quant à l'aménagement d'une rampe doit être entreprise par la Commission travaux.

L'accessibilité de la Mairie se fera au moment de sa rénovation.

K) ELECTIONS MUNICIPALES : Recours effectué auprès du tribunal administratif

Un rappel est effectué par le Maire sur la mise en place du nouveau conseil municipal et le recours déposé auprès du tribunal administratif à cet effet. La chronologie des événements est reprise pour information de l'ensemble des conseillers municipaux.

C'est suite à la convocation des deux parties auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg le Mardi 8 Septembre, que leurs services ont rendu public le rejet du recours et ce, le Mardi 22 Septembre 2020.

Fin de séance : 22h30

Certifié exécutoire par le Maire
MUSSIG, le 5 Octobre 2020

Le Maire,
Philippe WOTLING



Commune de MUSSIG – Conseil Municipal, Séance du 30 Septembre 2020

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20200930-2020-09-30-PV- DE Date de télétransmission : 07/10/2020 Date de réception préfecture : 07/10/2020
--